

Présidence : Turquie

939^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 29 janvier 2020

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 13 heures
Reprise : 15 heures
Clôture : 15 h 30

2. Président : Ambassadeur R. E. Soysal

Le Président a exprimé sa gratitude pour les condoléances présentées à la suite du tremblement de terre qui s'est produit le 24 janvier 2020 dans la province de Elazığ en Turquie.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ SUR LE VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DU SOMMET D'ISTANBUL DE L'OSCE

- *Exposé de M. H. Göğüş, Ambassadeur (retraité), Ministère des affaires étrangères de la République de Turquie*
- *Exposé du Secrétaire général de l'OSCE*
- *Exposé du capitaine de vaisseau M. Cenk, Chef de la stratégie européenne de sécurité, Département du désarmement et de la sécurité internationale, État-major général turc*

Président, M. H. Göğüş, Secrétaire général de l'OSCE, capitaine de vaisseau M. Cenk, Croatie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre,

l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/29/20), Canada, Azerbaïdjan, Albanie, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/27/20 Restr.), Belarus (FSC.DEL/26/20 OSCE+), Suisse, Arménie, Géorgie, Kazakhstan, Coordonnateur du FCS pour les questions liées à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU (Royaume-Uni), Présidente du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles (Lettonie) (annexe), Croatie-Union européenne

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine, Croatie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/30/20), Fédération de Russie, Canada, États-Unis d'Amérique

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Concours pour jeunes boursiers sur les mesures de confiance et de sécurité* : Représentant du Centre de prévention des conflits, Allemagne
- b) *Contribution financière au Projet de mise à niveau de la sûreté et de la sécurité des sites de stockage de munitions et d'armes en Bosnie-Herzégovine* : Bosnie-Herzégovine
- c) *Exercice militaire « Cold response 2020 », prévu du 2 au 18 mars 2020* : Norvège

4. Prochaine séance :

Mercredi 5 février 2020 à 10 heures, Neuer Saal



939^e séance plénière

Journal n° 945 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DU GROUPE INFORMEL
D'AMIS SUR LES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE ET LES
STOCKS DE MUNITIONS CONVENTIONNELLES (LETTONIE)**

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,
Distingués intervenants,

En ma qualité de Présidente du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC), je voudrais commencer par remercier les intervenants de leurs précieuses contributions au Dialogue de sécurité de ce jour et de leurs réflexions très intéressantes sur ce thème.

Le vingtième anniversaire du Sommet d'Istanbul de l'OSCE, que nous avons célébré l'année dernière, a servi à nous rappeler un certain nombre de domaines importants de nos travaux. Je me concentrerai ici sur le domaine des ALPC et des SMC.

À Istanbul, en 1999, les chefs d'État ou de gouvernement des États participants de l'OSCE se sont déclarés conscients que « l'accumulation excessive et déstabilisatrice et la dissémination incontrôlée des armes légères et de petit calibre » constituaient « une menace et un défi pour la paix et la sécurité, en particulier comme élément intervenant dans les activités terroristes et les conflits armés ». Ils ont exprimé leur détermination à « coopérer plus activement et étroitement entre eux » pour faire face à ces défis en se fondant sur « une approche ample et globale ». Les chefs d'État ou de gouvernement ont accueilli avec satisfaction (je cite) :

« La décision prise par le FCS d'engager une discussion ample et complète sur tous les aspects du problème posé par la dissémination des armes légères et de petit calibre et d'étudier des mesures concrètes pour aborder ce problème et répondre au défi que l'accumulation excessive et déstabilisatrice et la dissémination incontrôlée de ces armes constituent pour la paix et la stabilité. »

Dès lors, les thèmes des ALPC et des SMC ont fait partie intégrante de l'ordre du jour du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et les États participants de

l'OSCE ont commencé à élaborer des mesures de normalisation et de standardisation tenant compte de tous les aspects des ALPC.

Cette année, nous célébrons le vingtième anniversaire de l'adoption du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre. Ce Document règlemente tous les aspects des ALPC, y compris la production, le transfert, le stockage, la collecte et la destruction de ces armes, ainsi que les contrôles à l'exportation. En conséquence, le FCS a adopté plusieurs décisions relatives aux ALPC et aux SMC et approuvé un certain nombre de guides des meilleures pratiques dans ces domaines, que nous sommes en train de mettre à jour.

Le Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles, qui a été adopté en 2003, engage les États participants à entreposer leurs stocks nationaux de munitions conventionnelles de façon sûre et sécurisée. Il fournit des indicateurs que les États participants peuvent utiliser pour déterminer s'ils ont des munitions, des explosifs et/ou des artifices conventionnels en excédent et, le cas échéant, pour engager le processus de destruction de ces excédents.

Chers collègues,

Je considère que nous pouvons remédier plus efficacement aux problèmes que posent les ALPC et les SMC en renforçant le lien entre normes et standards, d'une part, et mise en œuvre pratique des projets d'assistance, d'autre part, ainsi qu'en tirant des leçons de nos travaux concrets. Cela pourrait se faire, par exemple, en incorporant dans nos guides des meilleures pratiques les enseignements retirés de projets d'assistance donnés.

Nous devrions par ailleurs examiner comment faire un meilleur usage des échanges d'informations actuels sur les questions liées aux ALPC. Cela comporterait des mesures telles que l'amélioration de la communication quant aux besoins d'assistance des États participants pour le renforcement de leur législation nationale ; l'analyse des statistiques sur les exportations et importations d'ALPC, ce qui pourrait aider à renforcer les contrôles sur les transferts d'armes (et donc prévenir également les transferts illégaux) ; une coopération plus efficace avec les points de contact existants afin d'assurer continuité et cohérence ; et la création d'une base de données unifiée associée à des outils d'analyse pouvant être utilisés par les États participants.

Nous devrions garder à l'esprit l'évolution technologique toujours plus rapide qui s'est produite depuis le Sommet d'Istanbul, comme l'impression 3D, et ses incidences sur le trafic illicite d'ALPC. À cet égard, des travaux pertinents ont déjà été entrepris s'agissant de la neutralisation des ALPC. Pour ce qui est de la fabrication, du marquage, de la tenue de registres, des critères communs d'exportation et des contrôles à l'exportation, nous pourrions envisager d'élaborer un nouveau guide des meilleures pratiques spécifiquement consacré à la lutte contre le trafic illicite d'ALPC et/ou de mettre à jour les guides existants afin de tenir compte de l'évolution technologique.

Pour résumer, poursuivre le renforcement de la mise en œuvre des normes et règlements liés aux ALPC et aux SMC en les reliant à nos travaux concrets, faire meilleur usage des échanges d'informations et examiner les nouvelles technologies utilisées pour le trafic illicite nous aidera, j'en suis convaincue, à améliorer la capacité du FCS à faire face aux défis actuels et aux nouveaux défis dans le domaine des ALPC et des SMC.

Merci de votre attention.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.